

JOURNAL MUNICIPAL BÉHUARD



Entre Loire et Guillemette

Décembre
2021

LE MOT DU MAIRE



Chers Béhuardaises et Béhuardais,

Depuis 2020, nous traversons une période difficile liée à la pandémie du coronavirus. Elle impacte notre vie quotidienne et nous limite dans nos activités avec notamment la suppression des manifestations culturelles et sportives. Malgré tout, la municipalité a gardé le cap sur les chantiers en cours et les projets à venir.

L'année 2021 a débuté par un élan de solidarité suite à la visite de la Loire qui a débordé sur notre commune. Certains habitants ont découvert les aléas et les joies des inondations et se sont familiarisés à la vie insulaire. Je profite de la parution du journal pour remercier le Syndicat d'Initiative de Béhuard pour l'organisation de la mutualisation du permis bateau.

Cet été, la municipalité a pris l'option de maintenir les expositions estivales pour animer le village. Les retours des artistes sont très positifs et le programme de 2022 commence déjà à s'étoffer. A cet égard, je tiens à remercier Bernard Lambert qui a quitté ses fonctions de 1^{er} adjoint en mai dernier et qui a été à l'initiative de ces expositions dès sa prise de poste en 2014. Il a également contribué à la création de l'Union Sportive Béhuardaise. Bernard, désormais, reste actif en tant que conseiller municipal.

D'autres manifestations ont pu également se tenir avec succès : « Une île en poésie » organisée par Traumfabrik-Fabrique du rêve et le pique-nique des voisins par le SIB, moments de convivialité sur la commune. L'année s'est terminée par un marché de Noël orchestré par l'association « des Rives et des Barges. Un grand MERCI à toutes les associations Béhuardaises et à leurs bénévoles pour leur investissement.

Je reviens sur les travaux engagés en septembre 2020 et sur les projets qui malgré la conjoncture, restent toujours d'actualité. Ainsi l'aménagement de la voirie à l'entrée du bourg et de la rue de la Prairie est achevé. Les futurs travaux de remise aux normes de l'installation électrique de la chapelle Notre Dame, le parcours de découverte ou l'effacement du réseau au Merdreau, devraient eux, s'initier sur l'année à venir. En effet, nous sommes tenus de respecter les exigences des différents classements de la commune, ce qui induit des délais supplémentaires dans leur réalisation. A titre d'exemple, l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France et de la DRAC est nécessaire pour les travaux de l'église qui est classée Monument Historique.

En cette fin d'année, la préfecture alerte les municipalités sur la détérioration du climat sanitaire et préconise de réduire les situations favorables à la propagation du virus. Nous devons rester ainsi tous vigilants. Espérons que ces moments difficiles seront bientôt derrière nous, pour retrouver une activité associative intense et surtout une vie paisible sur l'île de Béhuard.

Avec l'année qui s'achève, l'équipe municipale se joint à moi pour vous adresser nos vœux chaleureux !

Que 2022 apporte tolérance, santé, joie et bonheur à chacune et chacun d'entre vous.

Le Maire,
Bruno RICHOU

En raison de la crise sanitaire qui perdure, le Conseil Municipal se voit, pour la deuxième année consécutive, dans l'obligation d'annuler la cérémonie des vœux en janvier 2022.

La municipalité vous souhaite
UNE TRÈS BELLE ANNÉE 2022 !

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	2
SOMMAIRE	2
LE MOT DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX	3
LA VIE MUNICIPALE	4
– Visites officielles à Béhuard	
– Décisions communales	
– Finances communales	
– Actions sociales	
LA CULTURE	12
– Traumfabrik - Fabrique du Rêve	
– Expositions estivales	
L'ENVIRONNEMENT	14
– Inondations	
– Espace naturel sensible	
– Gestion des déchets	
LE TOURISME	15
LE PATRIMOINE	15
L'INTERCOMMUNALITÉ	15
LA VIE ASSOCIATIVE	16
– USB	
– SIB	
– UNC	
– Association Notre-Dame de Béhuard	
– Association des Rives et des Barges	
INFORMATIONS PRATIQUES	19

LE MOT DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX CANTON ANGERS 3

BELLE ANNÉE 2022 À TOUS

Lors des élections départementales de juin dernier, vous avez décidé de nous accorder votre confiance. Vous représenter au sein de cette collectivité constitue pour nous, une belle et noble responsabilité. C'est avec humilité et détermination que nous souhaitons porter la voix de tous les habitants de notre canton.

Le Conseil Départemental est par essence, une collectivité du quotidien.

Nos missions nous amènent notamment à participer aux décisions liées à la gestion de notre patrimoine bâti et routier, au fonctionnement et à l'entretien des collèges, à promouvoir des actions en faveur de la transition écologique, des circuits courts pour la qualité alimentaire, à soutenir les communes dans leurs projets, mais aussi et surtout, à placer l'humain au cœur de nos actions : enfance, famille, autonomie, aides à l'insertion, au logement, réussite éducative, associations... Toutes ces interventions et initiatives s'exercent à l'échelle du département.

Nous n'en sommes pas moins vigilants pour défendre et faire avancer les sujets liés spécifiquement à notre canton.

Elus de proximité, nous avons à cœur de pouvoir continuer à vous rencontrer et vous rendre compte sur nos actions.

Pour suivre notre actualité départementale :
<https://www.facebook.com/cantonangers3>

Pour nous contacter par mail :
s.lebeaupin@maine-et-loire.fr et f.poquin@maine-et-loire.fr
ou par voie postale :

Sophie LEBEAUPIN / Franck POQUIN
Département de Maine-et-Loire
CS 94104
49941 Angers Cedex 9

Cette période de fin d'année 2021 / début d'année 2022, nous invite naturellement à avoir une pensée pour chacun d'entre vous. Nous vous souhaitons le meilleur pour cette nouvelle année, et espérons qu'elle verra se réaliser tous vos souhaits.

Sophie LEBEAUPIN et Franck POQUIN
Conseillers Départementaux Angers 3



Sophie LEBEAUPIN
Adjointe au Maire d'Angers
Conseillère Départementale



Franck POQUIN
Maire de Saint-Léger-de-Linières
Conseiller Départemental délégué

maine-et-loire.fr

 maine_et_loire |  Departement49

LA VIE MUNICIPALE

VISITES OFFICIELLES À BÉHUARD

Après une année 2020 relativement calme en raison de la crise sanitaire, l'année 2021 a été riche en rencontre...

Le 4 mars 2021

Un secrétaire d'Etat en visite à Béhuard



Monsieur Joël GIRAUD, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, chargé de la ruralité, a profité de sa visite dans le département de Maine et Loire pour s'arrêter à Béhuard. Monsieur le Maire a présenté sa commune et la particularité de Béhuard, unique commune à être une île sur la Loire. Monsieur le Secrétaire d'Etat était accompagné de Monsieur le Préfet de Maine et Loire, Monsieur ORY et de Madame DUBRE CHIRAT, députée de la circonscription. Monsieur RICHOU a abordé pendant cette rencontre le sujet des inondations mais également la révision du plan de prévention des risques inondation. Il a ainsi fait part de son mécontentement suite à l'enquête publique qui s'est déroulée en fin d'année dernière et pour laquelle il avait mis des réserves qui n'ont pas été prises en compte par les commissaires enquêteurs. A l'issue de cette réunion, Monsieur le Préfet s'est engagé à reprendre contact avec Monsieur le Maire afin d'échanger plus longuement sur ses préoccupations.

Le 29 avril 2021

Monsieur BÉCHU à Béhuard

Monsieur Christophe BECHU, Président de la communauté urbaine Angers Loire Métropole, accompagné de son 1^{er} vice président, Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE et de Monsieur Cyril CECCALDI, conseiller métropole, parcourent l'ensemble des communes d'Angers Loire Métropole. Cette réunion est l'occasion d'échanger sur le tourisme, la compétence voirie qui deviendra une compétence communautaire à compter du 1^{er} janvier 2022, le sentier pédestre qui longe la Loire et dont l'état est fort préoccupant, sur le cimetière, mais également sur les dotations et les classements qui caractérisent Béhuard.



Le 20 mai 2021

Monsieur ORY de retour à Béhuard

Suite à la visite officielle de Monsieur Joël GIRAUD, le 4 mars dernier, Monsieur le Maire a donc demandé une rencontre avec Monsieur Pierre ORY, Préfet de Maine et Loire, afin d'échanger sur plusieurs dossiers propres à Béhuard, à savoir : la révision du PPRI et les contraintes liées aux différents classements (PPRI, Natura 2000, site classé...), les parcelles cadastrées sur le Domaine Public Fluvial, la protection des rives.

Pour le PPRI, la demande de la municipalité consistait notamment à « permettre la création de gîtes et de chambres d'hôtes par changement de destination d'un bâtiment ayant une existence juridique en zone REPN pour éviter que ces bâtiments ne tombent en ruine ». Malheureusement, la demande a été refusée et Monsieur le Préfet a confirmé que l'arrêté a été validé tel quel, même s'il comprend la position particulière de Béhuard. Ce dossier est donc clos.

Monsieur RICHOU interpelle Monsieur ORY et les services de la DDT sur l'existence de parcelles cadastrées alors qu'elles appartiennent à l'Etat. Il s'agit pour la plupart de parcelles situées en bord de Loire. Les propriétaires réalisent des installations alors que VNF n'autorise pas de construction... La loi n'est pas très claire sur ce sujet, néanmoins la limite de propriété du domaine public fluvial est fixée aux plus hautes eaux avant débordement. Par conséquent, les parcelles prises en exemple ne devraient pas être cadastrées. C'est un énorme problème qui est soulevé car il s'agit d'une remise à plat complète des parcelles. M. le Préfet va étudier ce dossier et revenir vers la commune en y associant les services de la DDT et VNF.

Ce problème en soulève un second à savoir la protection des rives et l'entretien du sentier situé en bord de Loire. Qui entretient ce sentier ? Pour le moment, personne n'est en mesure de répondre. La municipalité a néanmoins demandé à Angers Loire Métropole s'il était possible qu'un stagiaire embauché par leur service travaille sur une étude de confortement du sentier en intégrant un cahier des charges réalisé par le Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de la Loire.

LA VIE MUNICIPALE



Le 11 juin 2021

La commission d'homologation des Petites Cités de Caractère évalue Béhuard

Une délégation d'une trentaine de personnes, représentant la commission de contrôle d'homologation des PCC des Pays de la Loire, s'est réunie à Béhuard le 11 juin dernier. Cette commission est composée majoritairement de représentants régionaux et départementaux de l'association des PCC, mais également de différentes instances telles que la Fondation du Patrimoine, le CAUE, l'URCAUE, l'Institut National des Métiers d'Art, la DDT, le département du Maine et Loire, Anjou Tourisme et le service d'inventaire de la Région des Pays de La Loire.



La commission d'homologation visite les Petites Cités de Caractère homologuées tous les 5 ans.

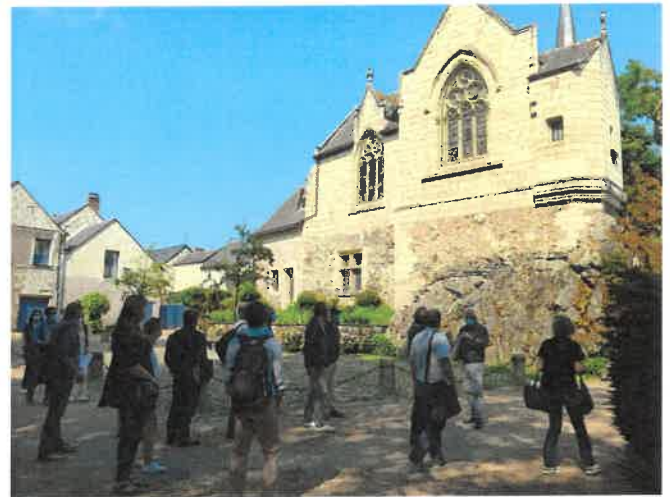
Elle a pour mission d'évaluer si l'action municipale correspond à celle d'une PCC, autour notamment de trois piliers :

- Placer le patrimoine au cœur du projet municipal urbain, architectural, touristique, culturel...
- Proposer aux visiteurs un accueil de qualité centré sur la découverte de la cité, son histoire, ses patrimoines, ses habitants.
- Participer à la vie du réseau.

Monsieur le Maire a donc animé cette réunion et a présenté les projets réalisés depuis le dernier passage de la commission, en 2015. Il s'est arrêté sur les projets qui avaient fait l'objet de remarques dans les conclusions de la dernière visite. Il a ensuite présenté les projets à venir pour les prochaines années.

Un dossier de présentation à la visite d'homologation a été envoyé à chacun des participants de façon à préparer cette rencontre.

Bien entendu, une visite guidée de la petite cité a permis à la commission de se rendre compte des différents aménagements réalisés.



Les conclusions de cette visite seront envoyées en mairie en fin d'année. La commune pourra ainsi savoir si elle est toujours homologuée « Petite Cité de Caractère ».

Le 2 et 9 septembre 2021

Les sénateurs Messieurs CAPUS et PIEDNOIR rencontrent Monsieur le Maire chacun leur tour

En septembre, Monsieur RICHOU a reçu Monsieur Emmanuel CAPUS et Monsieur Stéphane PIEDNOIR, tous les deux sénateurs du Maine et Loire, afin d'échanger sur les projets communaux et les aides éventuelles qui pourraient être apportées par chacun d'entre eux. Ce temps convivial a été l'occasion d'aborder certains dossiers, notamment les problèmes rencontrés par les très petites communes face au désengagement financier de l'Etat et du Département. Monsieur CAPUS, également conseiller départemental, s'est engagé à faire remonter les doléances de Monsieur le Maire à Madame Florence DABIN, Présidente du Conseil Départemental, nouvellement élue fin juin 2021. Monsieur RICHOU a expliqué que la deuxième plus petite commune du Maine et Loire souhaitait rester indépendante. Il a précisé que Béhuard était une commune atypique et du fait de son caractère insulaire, n'envisageait pas un rattachement à une autre commune.

DÉCISIONS COMMUNALES

EN JANVIER 2021

Approbation du projet de pacte de gouvernance entre les communes et Angers Loire Métropole

Suite au renouvellement général des conseils municipaux, un pacte de gouvernance entre les 29 communes membres et Angers Loire Métropole, doit être adopté au plus tard dans un délai de neuf mois après ces renouvellements. Il a pour objectif d'assurer une meilleure représentativité des communes dans la gouvernance de l'intercommunalité et d'améliorer la flexibilité dans la répartition des compétences au sein du bloc communal. Le 14 décembre 2020, le conseil de communauté a approuvé le projet de pacte de gouvernance entre Angers Loire Métropole et ses communes et demande à chacune d'elle de l'approuver également. Ce pacte est conclu pour la durée du mandat, soit de 2020 à 2026 et pourra faire l'objet de modification en cours de mandat, à la condition que la commission permanente le demande et le soumette pour approbation aux conseils municipaux des communes. Le pacte de gouvernance est adopté à l'unanimité.

Restructuration du réseau électrique

En septembre 2020, Monsieur le Maire a signé une convention entre ENEDIS pour permettre des travaux de déplacement d'ouvrage pour la ligne de Haute Tension. Une nouvelle demande est présentée par ENEDIS afin d'implanter un support sur la parcelle communale située « Le Merdreau » en section ZB N° 117 (rampe de la Guillemette). La deuxième demande consiste en la pose souterraine de trois câbles HT et deux câbles BT sur les parcelles situées « Le Merdreau » en section ZB N° 114 et A N° 832. Le Conseil Municipal autorise lesdits travaux et autorise Monsieur le Maire à signer les deux conventions de servitudes.

Présentation du rapport déchets 2019 d'Angers Loire Métropole

Le Conseil Municipal prend acte du rapport des déchets 2019 d'Angers Loire Métropole.

Approbation de la convention de gestion voirie et eaux pluviales d'ALM

Lors de sa transformation en communauté urbaine en 2015,

Angers Loire Métropole a de droit récupéré la compétence « voirie eaux pluviales ». En accord avec les communes, cette compétence a été subdéléguée aux communes via une convention de gestion. Cette dernière a été conclue jusqu'au 31 décembre 2020 et le 1^{er} janvier 2021, ALM aurait dû reprendre l'exercice de cette compétence. La crise sanitaire a retardé l'échéance et de ce fait prolongé la convention de gestion jusqu'au 31 décembre 2021.

L'avenant prolongeant la convention de gestion jusqu'au 31 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Mise à disposition de la salle du conseil pour l'organisation d'exposition temporaire durant la saison estivale et fixation du tarif pour 2021

Comme les années précédentes la salle du conseil sera mise à disposition afin de permettre à différents artistes d'organiser des expositions temporaires. Une convention formalisera les conditions entre les artistes et la commune.

Le coût de location est fixé à 30 € par semaine pour 2021.

EN MARS 2021

Démission de Monsieur Bernard LAMBERT de son poste de 1^{er} adjoint

Monsieur le Maire fait la lecture du courrier de démission de Monsieur LAMBERT reçu en mairie le 29 mars 2021. Monsieur RICHOU précise que cette démission doit être acceptée par Monsieur le Préfet avant d'être effective. Pour autant Monsieur LAMBERT ne démissionne pas du conseil municipal, il restera donc conseiller municipal pour la durée du mandat.

Disponibilité de Monsieur Loïc MALINGE

Monsieur Loïc MALINGE a souhaité prendre une disponibilité de cinq mois pour convenance personnelle, à compter du 1^{er} mai 2021. Afin de pallier à son remplacement, il convient de créer un poste pour cette période.

Un poste d'adjoint technique à temps non complet est créé à compter du 1^{er} mai 2021 pour une période de cinq mois pour accroissement temporaire d'activité.

Demande de subvention au titre de la DSIL 2020-2021

L'installation électrique de la chapelle Notre-Dame de Béhuard n'est plus aux normes. Aussi, afin d'envisager des travaux de remise aux normes de l'installation électrique, dont la dépense est estimée à 62 683.31 € HT, le Conseil Municipal sollicite une subvention de 80 % au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de la dépense subventionnable.

EN MAI 2021

Mise à disposition de terrains communaux à l'association TRAUMFABRIK - FABRIQUE DU REVE du 2 au 5 juillet 2021

Afin d'organiser la manifestation « Une île en poésie » qui se déroulera du 2 au 5 juillet 2021, en plein air, l'association TRAUMFABRIK - FABRIQUE DU REVE, sollicite la mise à disposition de plusieurs terrains communaux (place des Droits de l'Homme et parking en herbe) mais également la mise à disposition de la salle du conseil pour la période du 28 juin au 4 juillet 2021.

Le Conseil Municipal décide de mettre à disposition de l'association TRAUMFABRIK - FABRIQUE DU REVE à titre gratuit les terrains communaux et la salle du conseil en vue de la manifestation « Une île en poésie ».

Détermination du nombre de postes d'adjoints suite à la démission du 1^{er} adjoint

Par courrier du 5 mai, Monsieur le Préfet a accepté la démission de Bernard LAMBERT de son poste de 1^{er} adjoint. Cette décision a pour effet de rendre vacant un poste d'adjoint. Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit un maximum de trois adjoints pour la commune de Béhuard.

Le Conseil Municipal décide de supprimer le poste d'adjoint vacant et détermine l'ordre du tableau des adjoints comme suit :

Au 25/05/2020	Au 25/05/2021
1 ^{er} adjoint Bernard LAMBERT	1 ^{er} adjoint Michel VIAL
2 ^{ème} adjoint Michel VIAL	2 ^{ème} adjointe Yveline TESSIER
3 ^{ème} adjointe Yveline TESSIER	

Fixation des indemnités de fonction des adjoints

Monsieur le Maire propose d'augmenter les indemnités de Madame TESSIER, 2^{ème} adjointe, au même taux que Monsieur VIAL, du fait de la reprise de la délégation « tourisme et culture » par celle-ci, à compter du 1^{er} juin 2021 et selon la référence au barème fixé par l'article L.2123-24 du CGCT pour la strate de population correspond à la commune de Béhuard :

- M. VIAL : 3 889.40 x 7.60 %, soit 295.59 €/mois,
- Mme TESSIER 3 889.40 x 7.60 %, soit 295.59 €/mois .

Mise à jour du tableau du conseil municipal au 1^{er} juin 2021

L'ordre du tableau a été modifié du fait de la démission de Bernard LAMBERT de son poste de 1^{er} adjoint, mais conservant son mandat de conseiller municipal.

Il est composé de la façon suivante à compter du 1^{er} juin 2021 : par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ; puis entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus et enfin à égalité de voix, par la priorité d'âge.

N b	Fonction	Qualité	Nom et prénom	Date de naissance	Suffrages obtenus par le candidat
1	Maire	M	RICHOU Bruno	11/09/1955	61
2	1 ^{er} Adjoint	M	VIAL Michel	15/05/1953	63
3	2 ^{ème} Adjointe	Mme	TESSIER Yveline	27/01/1953	63
4	Conseiller	M.	LAMBERT Bernard	15/05/1953	63
5	Conseillère	Mme	BERRUT Brigitte	16/06/1958	63
6	Conseiller	M.	VINCENT Hervé	03/07/1964	63
7	Conseillère	M.	MEIER Christine	07/02/1966	63
8	Conseiller	M.	FOSCHIA Christophe	02/04/1969	63
9	Conseillère	Mme	GARREAU Patricia	27/03/1973	63
10	Conseillère	Mme	ROBERTI Mélanie	23/08/1979	63
11	Conseiller	M.	GUINUT François	11/10/1975	60

Décision modificative N° 1

Ajustement budgétaire pour accorder une subvention de 1 521.04 € à l'OGEC de ROCHEFORT-SUR-LOIRE, décomposée de la façon suivante en regard des montants fournis par l'Inspection Académique de Maine et Loire pour l'année 2020 et 2021, soit 693.08 € pour 2020 et 827.96 € pour 2021.

Fête du vélo

L'édition 2021 de la Fête du Vélo propose un parcours entre Angers et Liré de 102 km. Pour l'occasion, le Conseil Départemental et Anjou Tourisme s'associent afin de prévoir la sécurisation du parcours et organiser certaines

animations dans les communes concernées. Une convention est adoptée pour formaliser l'organisation de cette manifestation.

Restauration de la passerelle du ponton de Béhuard

La passerelle reliant le ponton en bord de Loire nécessite quelques travaux de réfection. La dépense est estimée à 2 705.84 € TTC.



EN SEPTEMBRE 2021

Adhésion au groupement de commande d'ALM

La commune de Béhuard adhère au groupement de commande dits généralistes :

- Fournitures courantes,
- Prestations de services
- Prestations intellectuelles,
- Fournitures et prestations informatiques,
- Fournitures, services et travaux d'espaces verts,

Avec l'EPCI Angers Loire Métropole (coordonnateur des groupements) en tant que membre fondateur, elle approuve le montant forfaitaire des frais de gestion fixé pour chaque type de procédure.

Travaux de remise aux normes de l'installation électrique de l'église de Béhuard

Par délibération 2021-14 du 29 mars 2021, le Conseil Municipal a fait une demande de subvention de 50 146.65 €, au titre de la Dotation de Soutien d'Investissement Local (DSIL) pour remettre aux normes les installations électriques de la chapelle Notre Dame de Béhuard. La subvention ayant été obtenue, le Conseil Municipal attribue le marché à la société SPIE, située à pour un montant de 61 642.31 € HT.

Rapport des déchets 2020 d'ALM

Le Conseil Municipal prend acte du rapport des déchets 2020 d'ALM conformément à L 5211-39 du CGCT.

Convention d'objectifs entre la CCLLA et Béhuard pour le service CLIC 2021

Une convention est signée entre le commune de Béhuard et la CCLLA pour le service CLIC 2021. Une participation de 1.039 €/habitant sera versée à la CCLLA, soit un montant total de 131 €.

Cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 novembre 1918

L'UNC Savennières/Béhuard organise la cérémonie commémorative de l' Armistice du 11 novembre 1918 à Béhuard le jeudi 11 novembre 2021. La gerbe déposée pour l'occasion, au pied du Monument aux Morts, sera prise en charge financièrement par la commune de Béhuard.

Fin de CDD pour Monsieur Olivier COUROUSSÉ

Afin de remercier Olivier COUROUSSÉ, adjoint technique, pour le remplacement de Loïc MALINGE pendant sa disponibilité de 5 mois, le Conseil Municipal, décide de lui offrir un chèque cadeau d'une valeur de 100 € pour le travail accompli du 1^{er} mai au 30 septembre 2021.

EN NOVEMBRE 2021

Effacement des réseaux au lieu-dit « Le Merdreau »

Le chiffrage des travaux d'effacement au lieu dit « Le Merdreau » a pris beaucoup de retard. Le projet initial avait été estimé avec une intervention sur le chemin dit « de halage », en bord de Loire. Malheureusement, après consultation des services de l'Etat, en l'occurrence les Voies Navigables de France, cette intervention n'est techniquement pas possible. Aussi, une deuxième piste est alors envisagée avec une intervention via la route départementale.

L'estimation de la dépense est décomposée de la façon suivante :

- 139 920.10 € HT pour les réseaux de distribution publique d'électricité, hors fonds de concours du SIEML (80 %). La prise en charge du SIEML sera de 111 936.08 €. Il reste donc 27 984.02 € HT à la charge de la commune, en sachant que la compétence est prise par ALM, en partie. Un fonds de concours sera néanmoins appelé par ALM à la commune pour un montant de 3 436.60 €.
- 11 030.33 € HT pour le génie civil télécommunications.
- 5 689.20 € HT pour la partie câblage. Ce montant vient en plus car le secteur concerné ne comporte pas d'appuis communs avec le réseau de distribution publique d'électricité.

Le montant total des travaux à la charge de la commune s'élève donc à **20 156.13 € HT**.

Une subvention de 7 929.50 € a été obtenue par la DREAL au titre des sites classés et une subvention de 4 757.65 € par la Région des Pays de la Loire au titre des aménagements urbains des Petites Cités de Caractère, soit une charge réelle, après déduction des subventions de 7 468.98 €.

Une convention tripartite est signée entre Orange, le SIEML et la commune afin de fixer les conditions techniques et financières de réalisation des travaux de dissimulation des réseaux aériens existants au lieu-dit « Le Merdreau ». Ces travaux devraient se réaliser en début d'année 2022.

Marché de Noël

L'association des Rives et des Barges organise un marché de Noël les 11 et 12 décembre 2021.

Pour cette occasion, la mairie met à disposition gratuitement la salle du conseil et la cour de la mairie afin qu'elle puisse y installer un barnum.

Délibération sur le temps de travail 1 607 heures

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures et un retour obligatoire aux 1 607 heures,

Dès lors, il convient d'établir le décompte du temps de travail des agents publics sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures, pour un ETP.

Un délai d'un an à compter du renouvellement des assemblées délibérantes a été donné aux communes et intercommunalités pour délibérer sur ce point afin de préciser les règles applicables à leurs agents,

Le Conseil Municipal doit donc fixer la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux après avis du Comité Technique.

Vu l'avis du CT en date du 11 octobre 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet à 1 607 heures calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	- 104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	- 25
Jours fériés	-8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre de jours travaillés = Nb de jours x 7 heures	1 596 heures arrondi à 1 600 heures
+ Journée de solidarité	+ 7 heures
Total en heures :	1 607 heures

EN DÉCEMBRE 2021

Modalités d'organisation des compétences « voirie »

Depuis sa transformation en Communauté Urbaine (CU) au 1^{er} janvier 2016, ALM, alors communauté d'agglomération, a repris la compétence « voirie ». Toutefois une période transitoire a été nécessaire afin que la CU s'organise. De ce fait, cette compétence a été retransférée aux communes via une convention de gestion entre 2016 et 2021. Ces conventions arrivant à échéance au 31 décembre 2021, une nouvelle organisation a été proposée aux communes pour validation.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2022, la compétence voirie sera véritablement transférée vers la Communauté Urbaine. Dorénavant, ALM aura la charge de la construction et d'une partie de l'entretien de la voirie. Une part restera en gestion des communes. Concrètement, au 1^{er} janvier 2022, agents et matériels voirie seront bien transférés à ALM. En raccourci, les routes revêtues sont prises en charge par ALM et tout ce qui est non revêtu reste à la charge des communes. Quant aux espaces verts, la règle n'est pas simple. Elle peut varier d'une commune à une autre. Le détail du périmètre de compétence voirie communale et communautaire a donc été répertorié en détail dans une annexe jointe à la délibération « chapeau ». Elle clarifie l'exercice des compétences respectives liées à la CU et à la commune.

Cette nouvelle organisation nécessite la création de quatre secteurs. Béhuard sera rattachée au secteur 3, Sud Ouest, et les agents seront regroupés à Montreuil-Juigné.

Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, de cette nouvelle organisation.

Site Internet de la commune de Béhuard

A compter du 1^{er} janvier 2022, le site internet de la commune sera hébergé par le Syndicat Mixte Régional e-collectivités, suite à la reprise des activités de l'association ICP au 1^{er} janvier 2021. La commune doit donc adhérer audit syndicat afin de continuer à bénéficier de l'hébergement et de la maintenance du site internet au 1^{er} janvier 2022. La cotisation à e-collectivités est fixée à 0.68 €/habitant auquel s'ajoute 300 € HT par an de frais d'hébergement en remplacement des 100 €/an versés à l'association ICP. Monsieur RICHOU sera le représentant de la commune au syndicat mixte, e-collectivités.

Service commun des affaires techniques communales

Avec la reprise de la compétence voirie par ALM, le service commun s'arrête au 31/12/2021. Un avenant de clôture est validé par le Conseil Municipal.

Tarif 2022

La salle du conseil sera louée 50 €/semaine aux exposants pour la période estivale de 2022.

Urbanisme - Mise à disposition de service par ALM

Suite au désengagement de l'Etat au 1^{er} juillet 2015, ALM a créé un service d'instruction des autorisations du droit des sols. En janvier 2021, ALM a créé un service commun d'instruction des enseignes et des publicités. Aussi, depuis ces dates, les agents des services d'ALM sont mis à disposition des communes membres adhérentes afin de répondre à ces besoins pour le compte des communes. Une nouvelle convention cadre est adoptée (1 abstention - 10 voix pour) par le Conseil Municipal, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

FINANCES COMMUNALESLE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte administratif rend compte de la gestion de l'ordonnateur et constate les résultats comptables.

Pour 2020, il fait apparaître un excédent en fonctionnement de 39 687.33 € et un déficit d'investissement de 14 882.04 €, sans les reports N-1. Un résultat de fonctionnement 2020 en forte progression par rapport à 2019, avec une augmentation de 523,44 %.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		cumul
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Résultats reportés (N-1)		74 886,52 €		25 844,99 €	100 731,51 €
Opérations de l'exercice	139 235,43 €	124 353,39 €	96 769,36 €	136 456,69 €	24 805,29 €
TOTAUX	139 235,43 €	199 239,91 €	96 769,36 €	162 301,68 €	125 536,80 €
Résultats de clôture		- 14 882,04 €		39 687,33 €	24 805,29 €
TOTAUX CUMULÉS		60 004,48 €		65 532,32 €	125 536,80 €

LE BUDGET PRIMITIF 2021

D'un point de vue comptable, le budget est structuré en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre (recettes = dépenses). Pour 2021, les reports des résultats de 2020 et les accords de subventions permettent d'envisager plus sereinement quelques projets, tels que l'effacement des réseaux au Merdreau, la remise aux normes de l'installation électrique de l'église...

BP 2021 - SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses	%	Prévisions 2021	Recettes	%	Prévisions 2021
Charges à caractère général (011)	21%	37 289,72 €	Atténuation de charges (013)	1%	1 200,00 €
Charges du personnel (012)	25%	44 200,00 €	Produits de gestion courantes (70)	2%	3 673,00 €
Atténuation de produits (014)	6%	11 305,00 €	Impôts et taxes (73)	34%	60 863,00 €
Autres charges de gestion courante (65)	17%	29 910,00 €	Dotations, subventions, participations (74)	22%	39 056,00 €
Charges financières (66)	0%	58,95 €	Autres produits de gestion (75)	5%	8 400,00 €
Dotations aux amortissements et provisions (68)	1%	486,00 €	Report résultat n-1 (R002)	37%	65 532,32 €
Dépense imprévues (022)	1%	1 500,00 €			
Virement à la section d'investissement (023)	30%	53 974,65 €			
TOTAL	100%	178 724,32 €	TOTAL	100%	178 724,32 €
BP 2021 - SECTION INVESTISSEMENT					
Dépenses	%	Prévisions 2021	Recettes	%	Prévisions 2021
Emprunt (16)	2%	4 979,13 €	Subventions d'investissement reçues (13)	25%	82 700,00 €
Immobilisations incorporelles (20)	0%	600,00 €	Emprunts et dettes assimilées (16)	9%	30 000,00 €
Subventions d'équipement versées (204)	7%	22 000,00 €	Amortissement des immobilisations (28)	0%	486,00 €
Immobilisations corporelles (21)	35%	115 500,00 €	Opérations pour compte de tiers (45)	31%	101 200,00 €
Opérations pour compte de tiers (45)	56%	182 286,00 €	Virement de la section de fonctionnement (021)	16%	53 974,65 €
Dépenses imprévues (020)	1%	3 000,00 €	Report résultat n-1 (R001)	18%	60 004,48 €
TOTAL	100%	328 365,13 €	TOTAL	100%	328 365,13 €



LE CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL L'ATELIER, C'EST QUOI ?

Le Centre Social est une association de 600 familles soit 1 500 adhérents, avec un Conseil d'Administration composé d'habitants, d'élus et d'associations. Une équipe de professionnels et de bénévoles se charge de mettre en musique le projet social, validé par la CAF et les communes.

L'Atelier est un lieu d'accueil, d'information, d'orientation et d'animation.

A travers l'écoute, l'échange, le partage, nous développons avec les habitants et les partenaires des activités de lien social.

Les valeurs de L'Atelier : La solidarité, la dignité humaine, le lien social.

Accueil

Le Centre Social Intercommunal L'Atelier a pour missions l'accueil, l'information, la communication, l'orientation...

France Services

France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour tous. Cela permet à chacun d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par Emilie ou Elisabeth, qui sont formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien. Grâce à la charte d'engagement, nous bénéficions d'une présence garantie de partenaires (Pôle emploi, CAF, CPAM (santé), CARSAT (retraite), MSA, ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques). Demande de RSA, renouvellement de carte d'identité, de passeport, demande de certificat d'immatriculation, accompagnement concernant la retraite, soutien dans les démarches liées à l'emploi, conseil numérique, prise de rendez-vous auprès des partenaires nationaux ou locaux (orientation vers la Maison des Solidarités, la Mission Locale...) ... Les habitants peuvent donc trouver un véritable lieu d'accueil, d'écoute et d'aide dans leurs démarches administratives quotidiennes ; un lieu de proximité accessible.

Des permanences ont lieu : Transition Pro, Impôts, CLIC, MSA, AFCCC (Conseil Conjugal et Familial), espace emploi, espace FAIRE (rénovation énergétiques).

**France Services vous accueille les lundis et vendredis
de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00
Les mardis, mercredis et jeudis de 9 h 00 à 12 h 30**

franceservices@csi-latelier.fr - 02.41.39.17.11

Numérique

Toute l'année au Centre social L'Atelier à St Georges sur Loire vous sont proposés des rendez-vous et des cours :

Pour une demande ponctuelle sur l'ordinateur, la tablette ou le téléphone, rendez-vous le jeudi de 14 h 00 à 16 h 00 ; avec les bénévoles du cyber centre.

Pour des cours informatiques : vous avez envie de quelques séances pour mieux utiliser la tablette ou l'ordinateur, la boîte mail, le vocabulaire du numérique et mieux vous y retrouver ? Renseignez-vous sur le prochain cours.

**Mathilde Gervais, conseillère numérique
06 81 98 01 58**

Ateliers pour tous

Les échanges de savoirs : chaque année, des bénévoles proposent un panel d'activités. Pourquoi pas vous ? Nous vous accompagnons dans vos premières animations si besoin.

Le jardin : des temps de partages pour jardiniers de tous âges. Le CSI L'Atelier prête deux outils de travail du sol, plus ergonomiques et permettant de travailler la terre manuellement.

Cuisine, philatélie, généalogie : des temps précieux de convivialité, de rencontres et de partages.

**Animation et informations : Flora Bureau
senior@csi-latelier.fr - 06 21 31 37 99**

Enfance

L'ALSH LE BOIS ENCHANTE est ouvert toute l'année et situé sur 2 sites d'accueil à St Georges sur Loire et à Saint Augustin des Bois (les mercredis en période scolaire ouverture des 2 sites, aux petites vacances ouverture à Saint Georges sur Loire et l'été à Saint Augustin des Bois) avec l'ouverture des accueils péricentre (garderie de 7 h 30 à 9 h 00 et de 17 h 00 à 19 h 00) toute l'année sur les 2 sites d'accueil.

**Cédric LEJARD (directeur du Bois Enchanté)
inscriptionalsh@csi-latelier.fr - 06.23.24.01.63**

Séniors

De la graine au fruit, le Centre Social aide vos idées à mûrir. Dans la pépinière, on trouve un projet Jardin'âge, patrimoine, un recueil de paroles...

Mobilité

Nous mettons en relation des conducteurs bénévoles et des passagers qui ne peuvent pas ou plus conduire pour leurs déplacements du quotidien (rendez-vous médicaux et administratifs, courses, visites à des proches...). Deux formules en fonction des besoins : le transport solidaire ou le transport adapté.

Soutien aux associations

L'Atelier est un PLAIA, Point Local d'Appui et d'Information aux Associations.

**Dominique DUTOUR
direction@csi-latelier.fr - 02 41 39 17 11**

La liste des actions n'est pas exhaustive, n'hésitez pas à visiter le site de l'Atelier : latelier.centres-sociaux.fr

Informations et renseignements

Le Centre Social Intercommunal l'Atelier
5 Rue de Savennières
49170 ST GEORGES SUR LOIRE
contact@csi-latelier.fr - 02.41.39.17.11

CULTURE



TRAUMFABRIK

BÉHUARD « UNE ÎLE EN POESIE » LA PÉRENNISATION DU MARCHÉ DE LA POÉSIE ?

Son histoire :

En 2018, devait avoir lieu le 20^{ème} Marché de la Poésie organisé habituellement par le centre poétique municipal de Rochefort sur Loire. Malheureusement celui-ci n'a pu être reconduit dans cette commune.

Francis Krembel, à l'époque Président de l'association « Rochefort en Poésie », ne pouvait se résoudre à abandonner cet événement sur notre territoire.



Aussi grâce à l'association littéraire « Traumfabrik-Fabrique du rêve » dont il était le président et au soutien de la commune de Béhuard, il fut décidé de faire l'édition du 20^{ème} marché de la poésie sur l'île de Béhuard, commune de son domicile à 2 km de Rochefort sur Loire.

25 éditeurs et 6 poètes avaient répondu présents. Un marché qui fut une grande réussite.

Nous avons donc entrepris de préparer la 2^{ème} édition du marché sur l'île de Béhuard mais 5 mois plus tard, en février 2019, Francis Krembel est décédé et j'ai terminé la préparation de

cette 2^{ème} édition avec 2 amis poètes habitant Chartres qui ont accepté le poste de Président et vice-président de l'association.

En 2020, la 3^{ème} édition n'a pas eu lieu, cause Covid 19. Elle a été reportée en 2021 et cette fois en extérieur sous barnums (toujours en rapport avec la pandémie du Covid 19) Cette édition avec la richesse et la diversité des poètes fut également un grand succès.

Aujourd'hui et DEMAIN

Aujourd'hui, le marché de la poésie appelé « UNE ILE EN POESIE » fait référence en Pays de la Loire et auprès de l'édition nationale.

Je suis cependant inquiète quant à l'avenir de ce bel événement culturel sur l'île de Béhuard.

En effet, je suis la seule à connaître les rouages de la préparation de cet événement. C'est beaucoup d'énergie, de temps, de charge mentale et JE VIEILLIS.

Aussi, afin de poursuivre et **sécuriser** cet événement, je recherche plusieurs personnes bénévoles désireuses de prendre le relais. A plusieurs, le travail sera moins épuisant et surtout, **il faut jouer la carte de la prudence... Plusieurs personnes doivent connaître les rouages au cas où...**

Quant à l'équipe de bénévoles le WE du marché, une belle équipe s'est constituée et se fidélise pour 2022. C'est le travail en amont qu'il faut connaître...

Je vous annonce donc que 2022 sera mon dernier marché de la poésie.

J'attends la relève. Il n'est pas nécessaire d'être un spécialiste en poésie ou même d'être un familier de cet art. Les tâches pour mettre en place cet événement sont d'ordre administratives et basées sur des relations humaines.

Contactez-moi dès maintenant pour découvrir l'organisation de ce marché, le dernier pour moi.

Je suis à votre disposition jusqu'au prochain marché le 2 et 4 juillet 2022.

Après ces dates, je me consacrerai seulement aux Estivales poétiques avec ses chaises poétiques la semaine qui précède le 1^{er} WE de juillet. C'est un événement qui me demande moins de travail et d'énergie.

A vous de continuer vous-même l'aventure de ce marché des éditeurs de poésie, un temps fort culturel.

Un grand Merci pour les retours chaleureux et positifs que j'ai reçu concernant le dernier marché en extérieur et pour la confiance que vous m'avez accordée.

Et bien sûr, un énorme MERCI aux Bénévoles et à votre participation lors des chaises poétiques, un merveilleux moment.

Janne Krembel

EXPOSITIONS ESTIVALES

Cet été, la salle de la mairie s'est de nouveau transformée en galerie d'exposition.

A l'occasion des Estivales Poétiques, les Editions Apeiron ont exposé fin juin dans la salle de la mairie. Les visiteurs ont pu rencontrer Yves Chagnaud, créateur de la maison d'édition associative Apeiron, sise en Haute Vienne, et découvrir son exposition d'art poétique.



Puis à partir du 5 juillet et jusqu' au début septembre, sept artistes se sont succédés pour exposer leurs créations dans différents domaines : assemblage légo, peinture, sculpture, couture, ou photographie.



ENVIRONNEMENT

INONDATIONS

Cet hiver en février, la Loire a pris ses aises et s'est invitée sur la commune en immergeant une partie de notre localité. Béhuard est redevenue île à part entière où les bateaux ont remplacé les voitures pour quelques jours. Elle a ainsi renoué avec la solidarité des iliens pour faciliter les déplacements pendant cette période de crue.

L'inondation de la Loire a atteint les 5 mètres avant de se retirer.



Nous vous rappelons que vous pouvez retrouver les consignes de sécurité et les prévisions des crues sur [Vigicrues](#) ainsi que les informations locales sur l'application [IntraMuros](#).



IntraMuros

Téléchargez gratuitement cette application sur :

- App Store
- Google Play

<https://intramuros.page.link/bienvenue>



www.vigicrues.gouv.fr

RAPPEL DES CÔTES À CONNAÎTRE (STATION DE MONTJEAN-SUR-LOIRE)

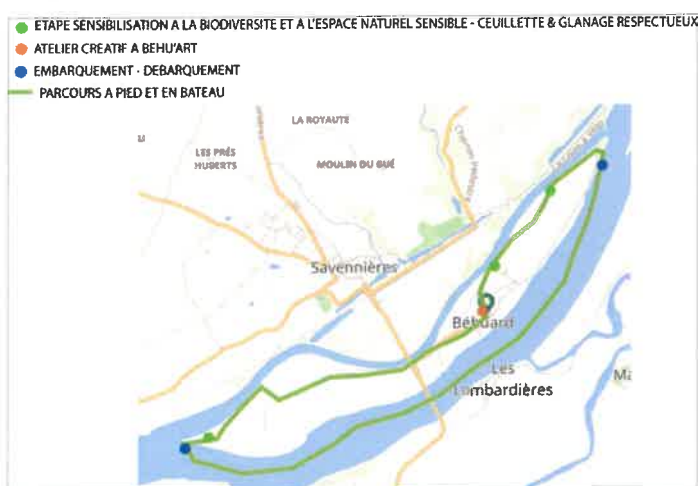
A 4 m : la route de Béhuard (RD 306) et la route allant du pont à la queue de l'île, sont inondées.

A 4 m 50 : la Route Départementale 106, route qui relie Savennières à Rochefort via Béhuard, est inondée.

PARCOURS NATURE CRÉATIF SUR L'ÎLE DE BÉHUARD

Dans le cadre du programme d'animations des Espaces Naturels Sensibles 2022 organisé par le département de Maine et Loire depuis 2017, pour la première fois la commune proposera une animation sur l'île à destination du public local ou touristique.

Un parcours de découverte de la biodiversité et des paysages de l'île de Béhuard, à pied et en bateau, semé d'étapes créatives. Les participants, accompagnés par des artistes du collectif du Roch'Lab engagés dans la transition et la préservation de la nature, réaliseront une création personnalisée en lien avec la thématique «locale et végétale» à partir de matières glanées respectueusement.



Le projet vise à sensibiliser et faire découvrir la biodiversité de l'île de Béhuard en faisant participer activement les personnes inscrites à une activité créative individuelle et collective. Deux artistes accompagnateurs, formés à la diversité végétale et à la topographie de l'île, guideront les participants inscrits au préalable.

Nombre de places par animation : 10

Coût par participant : gratuit

Durée totale : 3 h 00 - 3 h 30

Dates envisagées : 14 mai, 11 juin, 16 juillet, 20 Aout et 17 septembre 2022

Une communication spécifique sera diffusée au début du printemps.

GESTION DES DÉCHETS

Les déchèteries d'Angers Loire Métropole fermeront à 16 h (au lieu de 17 h) les vendredis 24 et 31 décembre et elles seront fermées le 25 décembre 2021 et le 1^{er} janvier 2022.

INFO DÉCHETS 02 41 05 54 00

TOURISME

LA SAISON TOURISTIQUE ESTIVALE 2021

Comme chaque année durant la période estivale, le bureau du point d'information touristique a ouvert ses portes pour accueillir les touristes de début juillet à fin août.

Claire Janet, étudiante en arts et recrutée par Destination Angers a renseigné les visiteurs pour les guider dans la découverte de l'île, du 1^{er} juillet au 29 août 2021.

Elle a été accueillie par Yveline TESSIER, 2^{ème} adjointe en charge du tourisme et Valérie BREVET, Directrice de l'Office de Tourisme & du Pôle Tourisme de Destination Angers et a suivi une formation de trois jours pour sa prise de poste.



De nombreux touristes dont quelques étrangers ont visité l'île cet été, ils ont été 2 581 (1 316 en juillet et 1 265 en août) à franchir le seuil de l'Abri du Pèlerin pour obtenir des informations. Un afflux qui a plus que doublé par rapport à l'année passée et conséquent au vu de l'amplitude d'ouverture (5 demi-journées du mercredi au dimanche). Béhuard reste donc une des destinations préférées des angevins et des visiteurs de l'été 2021 au regard des autres communes mises en réseau par Destination Angers.

La nature des demandes porte sur l'histoire de la commune, de son église, des crues ainsi que sur les randonnées pédestres ou à vélo. Le point Information profite de son emplacement central au cœur du bourg près de l'église.

Les visiteurs demandent particulièrement un support « papier » lors de leur passage au bureau d'information touristique. Le flyer réalisé en collaboration avec les Petites Cités de Caractère a été d'autant plus apprécié, dès son édition en juillet 2021.

La municipalité remercie Claire pour son investissement sérieux et efficace !



PATRIMOINE

ASSOCIATION DES PETITES CITÉS DE CARACTÈRE



A compter du 1^{er} janvier 2022, M. Fabien DENIS, nouvel architecte du patrimoine (remplaçant de M. Filâtre), recruté par l'association des Petites Cités de Caractère, assurera des permanences à la mairie de Béhuard. Il interviendra pour conseiller sur les projets d'urbanisme, à titre gratuit, pour les habitants de Béhuard.

Permanence sur rendez-vous, tous les 4^{ème} jeudi matin du mois à la mairie de Béhuard, de 9 h à 12 h.

Prendre les rdv auprès de Mme JANET au 02 41 72 84 11 ou par mail : mairie.behuard@wanadoo.fr

INTERCOMMUNALITÉ

DÉMATÉRIALISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME

Formulez votre demande d'urbanisme directement en ligne grâce au guichet numérique

La commune de Béhuard multiplie les mesures pour dématérialiser ses services, notamment en matière d'urbanisme. En partenariat avec la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole, elle mettra en place à partir du 1^{er} janvier 2022 un portail unique pour toutes les autorisations d'urbanisme, le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), accessible depuis le site internet de votre commune.

Ce guichet en ligne vous permet de formuler une demande d'urbanisme numérique, de suivre vos demandes et bien sûr de vous aider dans vos démarches.

Retrouvez-y également courant 2022 toutes les informations utiles liées au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) tels que le règlement ou le zonage.

Il vous faudra au préalable créer un compte utilisateur, soit en tant que particulier, soit en tant que société.

QUELS AVANTAGES POUR LES USAGERS ?

Avec le dépôt en format numérique, plus besoin de faire des copies papier et de fournir les dossiers en un certain nombre d'exemplaires. Le traitement de la demande se fera ensuite uniquement via les outils informatiques.

Chaque demande pourra être suivie dans votre espace personnel. Vous serez ainsi alerté en temps réel de l'évolution de votre demande : incomplet, majoration de délai, complétude, décision, etc.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la mairie, qui vous guidera sur le mode de création de compte et de saisie en ligne, ainsi que pour la création des comptes réservés aux professionnels.

LA VIE ASSOCIATIVE

USB

«L'Union Sportive Béhuardaise» a repris pour cette année 2021-2022 les cours en présentiel, ce qui a été une excellente nouvelle pour tous.

Notre coach Yvan Lambert est fidèle à son poste depuis la création de l'association USB.

En marche nordique, il a pris le temps d'étudier de nouveaux parcours pour en faire profiter les marcheurs, le mardi matin de 9 h 30 à 11 h 00.

En Gym Pilates, il nous fait partager, lors des 2 cours du mercredi entre 18 h et 20 h, ce qu'il a appris en formation. Les « pilateux » sont ravis de ces nouvelles techniques

Les cours de Gym Pilates sont complets, contrairement à l'activité de marche nordique où il reste de la place.

Pour ceux qui seraient intéressés, merci de contacter l'association, soit par mail usbhuardaise@gmail.com ou par téléphone au 06 85 84 82 60 (Nathalie PELLIER).

J'aimerais remercier la mairie et la maison Diocésaine pour leur contribution qui rend possible la pratique de la Gym Pilates dans une salle chauffée l'hiver.

Merci à tous nos adhérents et aux membres du bureau, qui grâce à leur présence et à leur implication, permettent la continuité de l'association l'USB.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement ou demande d'inscription.

Nathalie PELLIER

Présidente USB



SYNDICAT D'INITIATIVE

Le Syndicat d'Initiative de Béhuard a mis ses activités entre parenthèses cette année 2021. Cependant, nous avons pu organiser la « fête des voisins » et le « trail » avec nos voisins de Savennières et de la Possonnière.



Le Syndicat a également proposé aux habitants de passer le permis bateaux et, à ce jour, la moitié des inscrits a passé et obtenu le code.

Pour l'année 2022, nous pensons, si la situation sanitaire le permet, organiser de nouveau la fête de la Plate et de l'Artisanat.

Nous envisageons également de proposer d'autres activités sans pouvoir actuellement déterminer le calendrier. Nous vous attendons pour le dernier dimanche d'Août, car pour le bon déroulement de cette journée, nous avons besoin de bénévoles (environ 80 personnes) pour le montage, démontage ainsi que pour toute la journée de dimanche.

Nous vous tiendrons informés des dates et des besoins au cours de l'année et souhaitons à toutes et à tous une meilleure année 2022.

Le bureau du S.I.

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918

La célébration du 103^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 a eu lieu à Béhuard cette année.

Après une messe célébrée dans l'église Notre Dame à l'intention des combattants de 14-18 et des victimes de toutes les guerres, les anciens combattants de l'UNC, les élus des communes de Béhuard et Savennières ainsi que les habitants, ont défilé jusqu'au monument aux Morts dans le cimetière de la commune.

Le maire Bruno RICHOU a fait lecture du discours de Mme DARRIEUSSECQ, Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants, avant le dépôt de gerbe et la minute de silence.

Si en 2018, lors du centenaire de l'Armistice, le temps avait été particulièrement pluvieux pour la descente en bateau de la flamme souvenir entre Angers et Béhuard, le soleil était présent cette année. La cérémonie s'est achevée sans le vin d'honneur initialement prévu en raison des conditions sanitaires.



ASSOCIATION NOTRE-DAME DE BÉHUARD

Chers habitants et amis de Béhuard,

Tout d'abord merci à M. Bruno RICHOU, de nous donner à nouveau l'occasion de parler de l'Association N-D de Béhuard, également connue comme « Les Amis de Béhuard ». En cette année 2021, nous célébrons le cinquantième de sa création et des premiers travaux réalisés dès 1971 dans le chœur de l'église. Depuis, la liste des travaux financés en tout ou en partie est déjà longue et les projets succèdent aux projets.

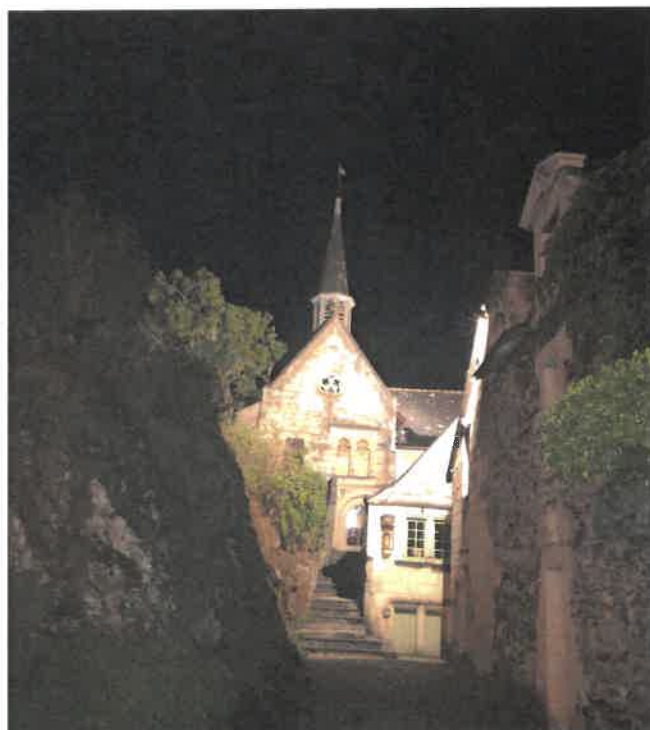
L'association s'est préparée à contribuer à la refonte de l'installation électrique de l'église, refonte qui est apparue beaucoup plus coûteuse qu'initialement prévu. La commune est maître d'ouvrage de cette opération. Sur un programme d'environ 62 683 € déjà approuvé par le conseil municipal, l'association s'est déjà engagée à une contribution de 10 000 € qui pourra être complétée si nécessaire et sera versée dans le courant de l'année 2022. Nous disposons des fonds nécessaires. Comme nous vous l'écrivions il y a un an, la refonte du chauffage de l'église devra elle aussi être programmée et nous savons déjà que nous aurons un peu plus tard à contribuer à des travaux de toiture.

C'est en 2014-15 et dans la perspective du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918, que l'association est intervenue pour la première fois pour la sauvegarde du calvaire extérieur. La restauration des cinq statues en fonte et des croix en béton et la mise en place d'un mobilier liturgique en pierre : autel, ambon et siège du célébrant ont représenté une dépense de 25.000 €. Ce monument est maintenant presque centenaire et nous devons nous préoccuper de l'étanchéité de ses terrasses dans sa partie centrale et pour les chapelles latérales dédiées à Jeanne d'Arc et à Thérèse de l'Enfant Jésus.

Face à ce programme, nos amis peuvent être certains que leurs dons ne serviront pas à constituer des réserves dormantes mais à poursuivre la mission pour laquelle l'association a été créée il y a cinquante ans. Nous rappelons enfin sa reconnaissance en 2009 « d'intérêt général », ce qui lui permet de délivrer des reçus fiscaux aux particuliers et aux entreprises.

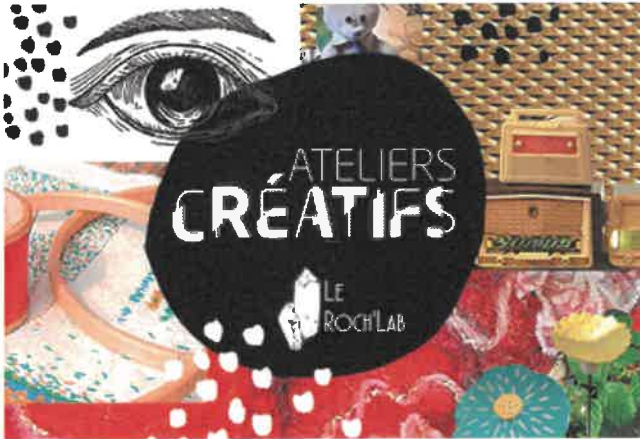
Philippe Tardy-Joubert (Béhuard), président, Gilles Berrut (Béhuard), vice-président

Melle Anne de Perthuis (Denée) secrétaire, Hervé Vincent (Béhuard), trésorier



ASSOCIATION DES RIVES ET DES BARGES

COLLECTIF DU ROCH'LAB



Le collectif du Roch'Lab continue ses engagements dans la transition écologique, le recyclage créatif et l'économie circulaire et au travers de ses activités et animations, sensibilise le grand public aux enjeux pour la planète.



En 2021, malgré les périodes de contraintes sanitaires, la boutique-atelier Behu'Art, vitrine de nos savoir-faires, a ouvert de mai à décembre, avec une période 7 jours sur 7 pendant l'été et les weekends le reste de l'année. Les ateliers créatifs, rassemblés dans un catalogue en ligne construit fin 2019, ont reçu un franc succès accueillant au total 60 personnes sur l'année 2021 dont ¼ se sont tenus à l'étage de la boutique Behu'Art, l'occasion de faire découvrir le village.



Le collectif a également réalisé, en 2021, des prestations de sensibilisation du public au recyclage créatif, notamment pour le SMITOM, la maison de l'environnement, la ferme de l'île saint Aubin et la ressourcerie éphémère de la Roseraie.



N'hésitez pas à venir découvrir la boutique ou consulter les propositions d'ateliers sur lerochlab.fr. En 2022 le collectif continuera de proposer des activités et sensibilisations notamment dans le cadre du projet de la commune sur les espaces naturels sensibles. Le collectif participe à l'actuelle campagne 2021 des Galeries Recyclettes « Rendez-vous heureux, Achetez solidaire », si vous êtes sensible à ce message, la boutique est grande ouverte pour vos cadeaux de Noël d'ici le 30 décembre. Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

Atelier Coworking

4 allée de l'artisanat ZA les Gours
49190 Rochefort sur Loire

Boutique de créateurs-Atelier

9 rue du chevalier Buhard 49170 Béhuard



tél : 07 68 20 11 01

www.lerochlab.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

CALENDRIER ÉLECTORAL 2022

L' élection du président de la République se déroulera :

- le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour
- le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour

Les élections législatives se dérouleront :

- le dimanche 12 juin 2022 pour le premier tour
- le dimanche 19 juin 2022 pour le second tour

MAIS AVANT DE VOTER, IL FAUT S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES DE VOTRE COMMUNE DE RÉSIDENCE

Vous venez d'avoir 18 ans et vous avez effectué votre recensement militaire à 16 ans ?

Vous êtes inscrit d'office sur les listes électorales. Vous n'avez aucune démarche à effectuer.



Désormais, si vous avez 18 ans entre les deux tours, vous pouvez voter au second tour.

Vous n'avez jamais été inscrit sur les listes électorales ?

Vous devez vous faire une démarche d'inscription sur les listes électorales de votre commune de domicile.

Vous avez déménagé dans une nouvelle commune ou au sein de la même commune ?

Vous devez faire une démarche d'inscription sur les listes électorales de votre commune de domicile. Pour faire la démarche en ligne ou dans votre mairie (se munir d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'un titre d'identité en cours de validité).

CÉLÉBRATIONS DE NOËL



Le 24 décembre 2021

- À 21 h 00 en l'église de Rochefort sur Loire,
- A 23 h 30 en l'église de Béhuard

Le 25 décembre 2021

- A 8 h 30 en l'église de Béhuard
- A 10 h 30 en l'église de Béhuard

MAIRIE

PLANNING DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - 1^{ER} SEMESTRE 2022

Dates	Horaires
Lundi 24 janvier 2022	20 h 00
Mardi 22 février 2022	20 h 00
Lundi 28 mars 2022	20 h 00
Lundi 25 avril 2022	20 h 00
Mardi 14 juin 2022	20 h 00

ÉTAT-CIVIL

FÉLICITATIONS AUX MARIÉS

Le 26/06/2021 :

Armelle TARDY-JOUBERT avec Charles FOURGEOT

Le 27/09/2021 :

Sonia TRACANELLI avec Mark FORDHAM

FERMETURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE PENDANT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 27 décembre 2021 au samedi 1^{er} janvier 2022.

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

JOURS	HEURES
Mardi après-midi	De 15 h à 18 h 30
Jeudi matin	De 9 h 30 à 12 h



Journal Municipal - Mairie - 9 rue du Chevalier Buhard 49170 BEHUARD

Tél : 02.41.72.84.11 - mail : mairie.behuard@wanadoo.fr - site : www.behuard.mairie49.fr

Directeur de la publication : Bruno RICHOU

Comité de rédaction et de relecture : Patricia Garreau, Bruno RICHOU, Bernard LAMBERT et Catherine Janet

Maquette et réalisation : Catherine JANET

Crédits photos : Élus, membres des associations

Remerciements à tous les auteurs d'articles et photographes de ce numéro

Impression Mairie de Béhuard - Tirage : 100 ex.